

Au vu du contexte sanitaire lié à la propagation du coronavirus, les modalités d'organisation et d'évaluation des unités d'enseignement ont pu, dans différentes situations, être adaptées ; ces éventuelles nouvelles modalités ont été -ou seront- communiquées par les enseignant-es aux étudiant-es.

5 crédits

60.0 h

Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Bruxelles Woluwe
Thèmes abordés	<p>Le stage vise à :</p> <p>(1) confronter l'étudiant(e) à la réalité organisationnelle, politique, et clinique de l'intégration sociale et de la réhabilitation des patients psychiatriques dans la communauté et</p> <p>(2) préparer le mémoire de l'étudiant(e) par une confrontation avec des expériences cliniques ou organisationnelles touchant à ce domaine.</p>
Acquis d'apprentissage	<p>Au terme du stage, l'étudiant(e) aura :</p> <ul style="list-style-type: none"> · été confronté(e) à des situations réelles impliquant des patients ou des groupes de patients ; · été confronté(e) à des professionnels impliqués dans l'intégration sociale et la réhabilitation des patients ; · aura fait l'expérience d'une problématique liée à l'intégration sociale, à la réhabilitation de patients psychiatriques, et/ou à l'organisation de la continuité des soins pour les patients <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées.</p> <p>Le stage est évalué conjointement par le responsable académique et le promoteur du mémoire, lorsque le stage est inclus au mémoire. La note d'évaluation du stage tient compte du rapport de stage intégré au mémoire, et de la présentation scientifique orale attendue. Si le stage fait l'objet d'un rapport d'observation et d'analyse critique séparé, le stage est évalué par le responsable académique sur base de ce rapport et de la présentation scientifique orale attendue. Dans tous les cas, les évaluateurs peuvent tenir en compte l'avis du référent de stage.</p> <p>La présentation orale permet à l'étudiant de présenter sa revue de littérature, son cadre théorique, sa question de recherche pour, ensuite faire le lien avec le stage et l'objectif générale de l'option, la réhabilitation.</p> <p>Responsables académiques potentiels : Vincent Dubois, Guy Deleu, Pablo Nicaise, François Wyngaerden, Vincent Lorant</p>
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • 60h d'observations non-participantes • Rédaction d'une étude de cas critique^[1] discutée par la théorie vue au cours et intégrée comme un chapitre du mémoire de l'étudiant^[2] • Présentation orale de cette étude de cas dans un séminaire scientifique, par exemple aux réunions scientifiques du groupe MHSR (à convenir avec le responsable académique du stage) <p>^[1] Le stage d'observation n'est pas un stage classique d'apprentissage de bonnes pratiques mais bien un stage d'observation critique visant à améliorer les pratiques</p> <p>^[2] Si l'étude de cas est intégrée au mémoire, le stage est validé avec le mémoire et ne doit pas faire l'objet d'un rapport séparé. Si l'étude de cas, après négociation avec le promoteur de mémoire et le référent académique du stage, ne s'intègre pas directement au mémoire, le stage doit faire l'objet d'un rapport de stage, Cf. "Documents"</p>

<p>Autres infos</p>	<p>Le lieu de stage doit remplir deux critères :</p> <p>(1) avoir des activités participant à l'intégration ou la réhabilitation sociale des usagers de la psychiatrie et ; (2) être disposé à intégrer l'étudiant, notamment en identifiant un référent de stage. Exemples de lieux et/ou d'activités : équipes mobiles, lieu de soins communautaires, hôpital ou centre de jour, réunions de concertation ou de coordination autour du patient, préparation de la sortie hospitalière des patients psychiatriques, club thérapeutiques, activités des réseaux de soins de santé mentale, services de soins de santé mentale, services sociaux, services d'emploi, services de gestion de cas (case-management, référent de soins), initiatives d'habitation protégée, centre de rééducation fonctionnelle pour troubles de santé mentale et autres troubles psychiques (conventions INAMI, par exemple)... Une liste de lieux de stage est disponible auprès des académiques de l'option. L'étudiant stagiaire est responsable de négocier son stage avec le lieu pressenti. Il peut toutefois faire appel à un académique pour faciliter cette organisation. Il est vivement conseillé aux étudiants stagiaires de combiner l'activité de stage et le sujet de mémoire. Le cas échéant, ils consultent leur promoteur de mémoire et/ou le responsable académique de stage (pressentis) pour intégrer ces activités.</p> <p>Documents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une convention de stage est signée avant le début par le référent de stage (du lieu de stage), l'étudiant et le responsable académique. Une convention-type est disponible au secrétariat de la FSP. • La convention de stage doit être accompagnée d'un petit protocole (2 pages maximum) décrivant l'activité d'observation prévue • A la fin du stage, un rapport de stage doit être fourni. Si l'activité de stage s'intègre au mémoire (Cf. Activités) – ce qui est vivement conseillé –, le rapport attendu consiste en un rapport d'activité (2 pages maximum) décrivant les activités réalisées. Le rapport d'observation et d'analyse critique est intégré au mémoire et évalué conjointement à celui-ci. Toutefois, si l'activité de stage ne s'intègre pas au mémoire, le rapport de stage contient le travail d'observation et d'analyse critique (environ 15 pages). Il doit alors être déposé au responsable académique du stage au plus tard lors du dernier jour du deuxième quadrimestre
<p>Faculté ou entité en charge:</p>	<p>FSP</p>

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en sciences de la santé publique	ESP2M	5		